

Image not found or type unknown



refus d'acces a un magasin

Par **chouchoute**, le **07/04/2011** à **16:59**

bonjours dites moi peut on refuser l'acces a un magasin suite a un vol?2jeunes on derobe une bouteille de whisky ,je les ai vu faire et suite a ca je leur en ai interdit l'acces en ai-je le droit?

Par **Claralea**, le **07/04/2011** à **22:49**

[citation]un magasin étant un établissement classé ERP (établissement recevant du public), on a pas le droit de refuser l'accès. Par contre, la jurisprudence l'accepte si une personne est identifiée comme récidivante, violente ou dangereuse[/citation]

Donc s'ils ont deja ete identifié, que vous les avez deja interpellé pour vol et que le magasin a porté plainte contre eux, vous pouvez leur en interdire l'acces